



# Assemblée générale

Distr. générale  
2 novembre 2006

Original : français

---

## Soixante et unième session

Point 153 de l'ordre du jour

### **Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale**

#### **Rapport de la Sixième Commission**

*Rapporteur* : M. Mamadou Moustapha Loum (Sénégal)

## **I. Introduction**

1. La question intitulée « Demandes d'octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale » a été inscrite à l'ordre du jour provisoire de la soixante et unième session de l'Assemblée générale à la demande du Liechtenstein.
2. À sa 2<sup>e</sup> séance plénière, le 13 septembre 2006, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Bureau, d'inscrire cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 5<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> séances, les 16 et 25 octobre et le 6 novembre 2006. Les vues des représentants qui ont pris la parole pendant l'examen de cette question sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.6/61/SR.5, 10 et 20).
4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Lettre datée du 11 mai 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant de l'Arabie saoudite (A/61/141);
  - b) Lettre datée du 8 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant du Liechtenstein (A/61/232);
  - c) Lettre datée du 14 septembre 2006, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de Maurice (A/61/487);
  - d) Lettre datée du 9 octobre 2006, adressée au Secrétaire général par le représentant des Philippines (A/61/510).



## **II. Examen des propositions**

### **A. Projet de résolution A/C.6/61/L.3**

5. À la 5<sup>e</sup> séance, le 16 octobre, le représentant de l'Arabie saoudite a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international » (A/C.6/61/L.3) au nom des pays suivants : Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Indonésie, Iran (République islamique d'), Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Liban, Nigéria, Oman, Pakistan, Qatar, République arabe syrienne, Sénégal, Sierra-Leone, Soudan, Venezuela (République bolivarienne du) et Yémen auxquels s'est joint par la suite le Mali.

6. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 25 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/61/L.3 sans le mettre aux voix (voir par. 11, projet de résolution I).

### **B. Projet de résolution A/C.6/61/L.2**

7. À la 5<sup>e</sup> séance, le 16 octobre, le représentant de Maurice a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission de l'océan Indien » (A/C.6/61/L.2) au nom des pays suivants : Comores, France, Madagascar, Maurice et Seychelles, auxquels se sont joints par la suite les pays suivants : Bangladesh, Barbade, Cap-Vert, Djibouti, Dominique, Fidji, Gabon, Guatemala, Guinée, Haïti, Îles Marshall, Îles Salomon, Irlande, Jamahiriya arabe libyenne, Libéria, Nauru, Népal, Philippines, République centrafricaine, République démocratique du Congo, Rwanda, Sainte-Lucie, Sri Lanka, Tchad et Swaziland.

8. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 25 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/61/L.2 sans le mettre aux voix (voir par. 11, projet de résolution II).

### **C. Projet de résolution A/C.6/61/L.4**

9. À la 5<sup>e</sup> séance, le 16 octobre, le représentant des Philippines a présenté un projet de résolution intitulé « Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est » (A/C.6/61/L.4) au nom des pays suivants : Australie, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, États-Unis d'Amérique, France, Indonésie, Japon, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Thaïlande, Timor-Leste et Viet Nam, auxquels se sont joints par la suite les pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Chypre, Danemark, Espagne; Finlande, Italie, Maurice, Pays-Bas, Portugal, République de Corée, Serbie, Slovénie et Suède.

10. À sa 10<sup>e</sup> séance, le 25 octobre, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.6/61/L.4 sans le mettre aux voix (voir par. 11, projet de résolution III).

### III. Recommandations de la Sixième Commission

11. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### Projet de résolution I

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale au Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international,

1. *Décide* d'inviter le Fonds de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole pour le développement international à participer à ses sessions et ses travaux en qualité d'observateur;

2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

## **Projet de résolution II**

### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Commission de l'océan Indien**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Commission de l'océan Indien,

1. *Décide* d'inviter la Commission de l'océan Indien à participer à ses sessions et ses travaux en qualité d'observateur;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

### **Projet de résolution III**

#### **Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est**

*L'Assemblée générale,*

*Souhaitant* promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est,

1. *Décide* d'inviter l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est à participer à ses sessions et ses travaux en qualité d'observateur;
  2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.
-